2019

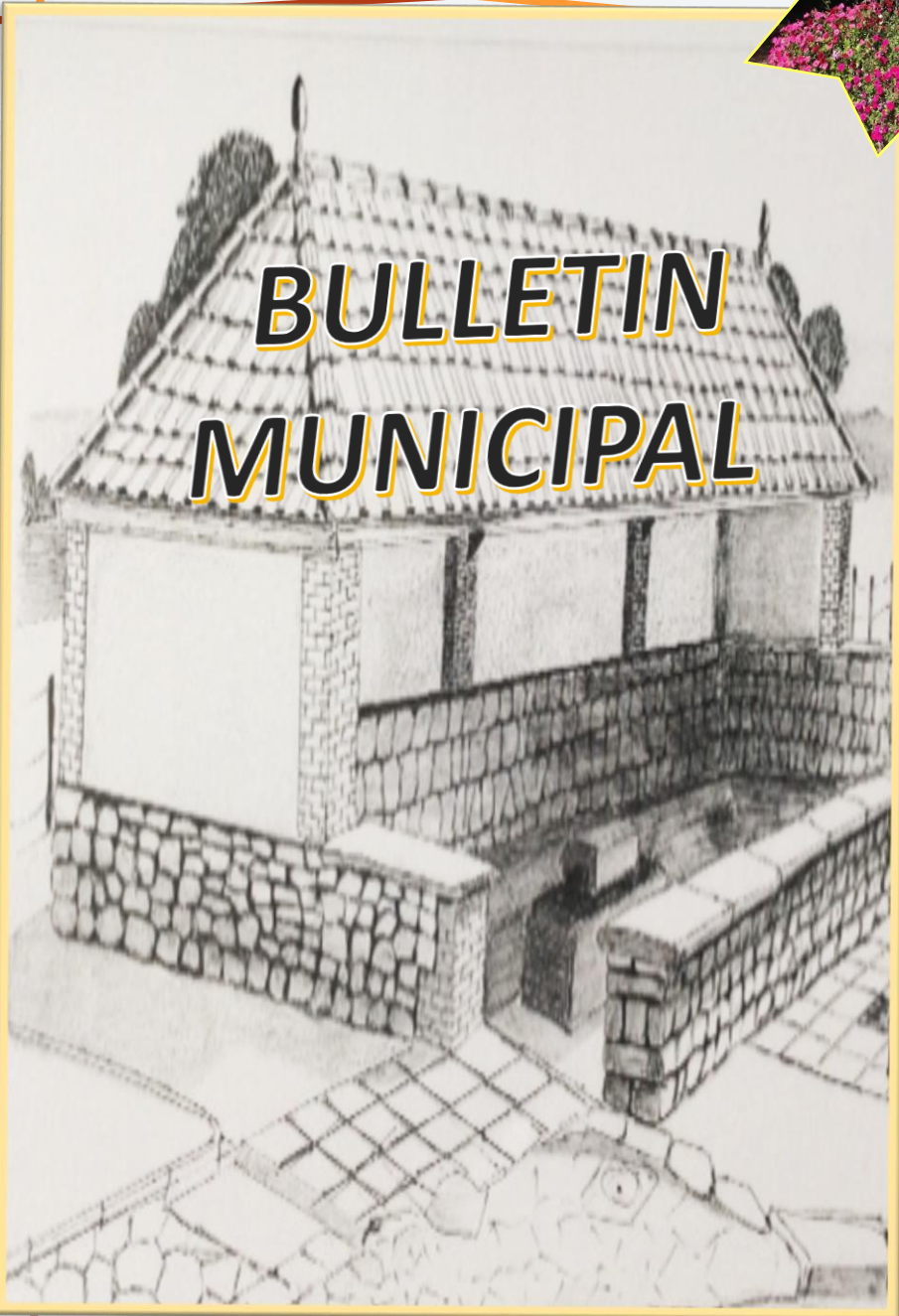

BULLETIN MUNICIPAL

VIVRE A MIZERIEUX

Mairie

71, rue du Chevalard
42110 Mizérieux

Heures d'ouverture au public
Mardi 10h à 17h30
Vendredi 10h à 17h30
Tél: 04 77 27 23 72
Email: mairie.mizerieux42@wanadoo.fr

En hiver,
Marie vous accueille bien au chaud,
Derrière son bureau, elle rempli ses bordereaux.

2 Vœux municipalité
3 Tarifs communaux
4 Le civisme
5 Etat civil
6 Etat civil
7 COM COM
8 Office du tourisme

Pour tous ces documents administratifs
Allez sur le site : www.service-public.fr

PAPIERS - CITOYENNETÉ
État-civil, Passeport, Élections, Papiers à conserver, Carte d'identité...

FAMILLE
Allocations familiales, Naissance, Mariage, Pacs, Scolarité...

SOCIAL - SANTÉ
Carte vitale, Chômage, Handicap, RSA, Personnes âgées...

TRAVAIL
CDD, Concours, Retraite, Démission, Période d'essai...

LOGEMENT
Allocations logement, Permis de construire, Logement social, Fin de bail...

TRANSPORTS
Carte grise, Permis de conduire, Contrôle technique, Infractions...

ARGENT
Crédit immobilier, Impôts, Consommation, Livret A, Assurance, Surendettement...

JUSTICE
Casier judiciaire, Plainte, Aide juridictionnelle, Saisie...

ÉTRANGER
Titres de séjour, Attestation d'accueil, Regroupement familial...

LOISIRS
Animaux, Permis bateau, Tourisme, Permis de chasser...

Invitation Vœux de la Municipalité

Comme chaque année l'équipe du conseil municipal vous présente son bulletin, vous retrouverez une synthèse des travaux en cours, des réalisations de l'année 2019, ainsi que de nombreuses informations diverses et pratiques sur la vie à Mizérieux.

Un grand merci aux diverses associations qui proposent chaque année des manifestations conviviales dans notre village afin de favoriser la rencontre des Mizéroises et Mizérois.

Nous devons aussi remercier les employés de la commune, Denise, Marie et Lucien pour leur travail et leur dévouement au sein de la commune.

Nous vous souhaitons une agréable lecture. Bonne découverte pour certains et bon souvenir pour d'autres.

L'équipe du conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2020.

L'équipe municipale

Nous avons le plaisir de vous inviter
aux vœux de la municipalité
Vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures
Salle du Chevalard
Et pour clôturer,
le traditionnel verre de l'amitié vous sera offert.

SERVICES PUBLICS TARIFS 2020

ECOLE	
Cantine / Enfant régulier	4,00€
Garderie: la carte	31€/mois 1,75€/h
Etude:	36€/an
CONCESSION CIMETIERE	
Perpétuelle	140,00€ / m2
Cinquantenaire	70,00€/m2
ASSAINISSEMENT	
Forfait	65,00€
Consommation	0,88€/m3
Pour les personnes en dessous du seuil des 40m3/personne	
❖Nombre de m3 appliqué d'office/adulte	40m3
❖Nombre de m3 appliqué d'office/enfant	15m3
Taxe pour modernisation des réseaux de collecte	0,15€/m3
Participation raccordement au réseau	2500,00€
URBANISME Taxe d'aménagement	3%
DIVAGATION CHIEN	100€
DÉPÔT SAUVAGE ou dans CONTENER non adapté	150€
SALLE COMMUNALE (30 personnes)	
Week-end et jours fériés	100,00€
Associations locales	Gratuit
Participation chauffage du 1/10 au 30/4	20,00€
GRANDE SALLE DU CHEVALARD (180 personnes)	
Habitants de la commune	350,00€
Hors commune	700,00€
Associations locales / RPI	Gratuit
PETITE SALLE DU CHEVALARD (50 personnes)	
Habitants de la commune	250,00€
Hors commune	400,00€
Associations locales / RPI	Gratuit
Forfait nettoyage salle en option	120,00€
Forfait nettoyage Associations	50,00€
GÎTE COMMUNAL	
Habitants de la commune chambre 2/4 personnes	25,00€
Hors commune 2 personnes/4 personnes	35,00€/40,00€

RAPPEL

TRAVAUX de jardinage / bricolage pour le respect et le bon voisinage

- Du lundi au vendredi 8h30 12h / 14h30 19h30
- Le samedi 9h 12h / 15h 19h
- Le dimanche 10h 12h

Les habitants doivent élaguer les végétaux en bordures des voies publiques et privées de manière à ne pas gêner la circulation, masquer les panneaux de signalisation, et éviter les incidents d'ordre électrique, téléphonique, etc…

Les personnes possédant des concessions funéraires de 30 et plus dans le cimetière, dont le délai arrive à expiration, doivent se présenter en mairie pour procéder à leur renouvellement. L'entretien des concessions sont de la compétence des familles ,et les espaces communs à la charge de la commune.

Recensement Militaire
Les jeunes filles et hommes qui atteignent 16 ans dans l'année doivent venir se faire recenser en Mairie.

L'effort collectif,
c'est l'affaire de tous !

COLLECTES

Pas d'augmentation pour les tarifs pour 2020

Ordures ménagères résiduelles:
Le ramassage des ordures ménagères s'effectue les mercredis matin, semaine paire. Tous les jours fériés sont travaillés, sauf le 25 décembre, 1er janvier et le 1 mai; où la collecte est décalée au lendemain. Sortir **les bacs la veille au soir** du jour de la collecte et les rentrer au plus tôt après le ramassage.
Pour récupérer un bac de collecte , veillez consultez le site internet de la communauté de communes.

Emballages et papiers recyclables:
Vos emballages et papiers recyclables sont à déposer en mélange, en vrac et sans sac plastique dans les conteneurs d'apport volontaire répartis sur la commune. Le ramassage de ses conteneurs est effectué régulièrement, mais il convient à chacun de respecter l'environnement.

Composteur individuel:
La communauté des communes de forez-Est vous propose l'acquisition d'un composteur individuel de 400 litres en matière 100% recyclée, au tarif préférentiel de 15 euros.
COM COM Forez-Est
service déchets ZA de Bois Vert 42110 Epercieux-Saint-Paul
Tél: 04 77 28 29 38 www.forez-est.fr

Taxe 150€

Mariages

Ils se sont dit OUI
Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.

Julien Gérard LABROSSE et Emilie Chantal CELLARD
6 juillet 2019
Domiciliés Chemin des Chênes Mizérieux

Bernard Marius Claude MICHON et Marie Célédonia Hélène Aurélia SIMONET
24 août 2019
Domiciliés Route des Varennes Mizérieux

Philippe Jean-Marc Louis TEJEDOR et Laurence Stéphanie Andrée VACHERON
7 septembre 2019
Domiciliés Impasse du puits Mizérieux

Baptêmes républicains

Valentin ROBERT
Né le 10 avril 1999
Domicilié Chemin du haut du moulin Mizérieux
Au côté de son parrain et de sa marraine.

Dimanche 17 Février 2019

Orlane SERVOS
Née le 24 mars 2001
Domiciliée Chemin du haut du moulin Mizérieux
Au côté de son parrain et de sa marraine.

Dimanche 24 mars 2019

Décès

- Dominique Marie-Antoinette LASSABLIERE 25 mai 2019
- Hélène Catherine SIMO 21 octobre 2019
- Jeanine RIVES 3 novembre 2019

Naissances

Valentin Yssartel
22 janvier 2019

Léa Amandine Boinon
27 mars 2019

William Sylvain Gérard Pignard
22 mai 2019

Lenzo Delmas
4 juillet 2019

Océane Poyet
24 août 2019

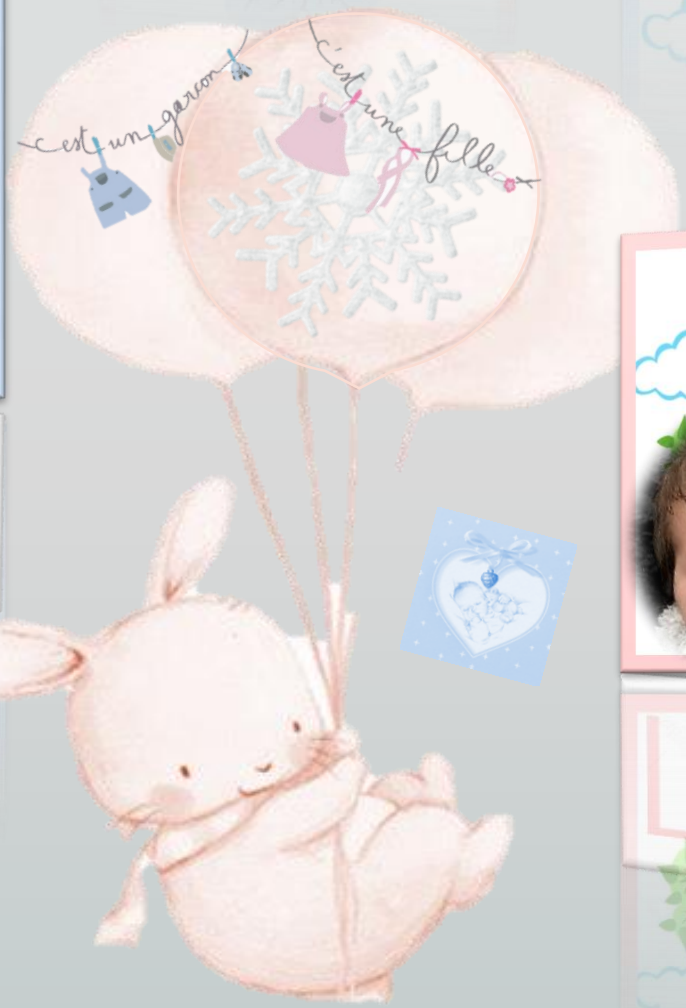

Bienvenue sur la commune et toutes nos félicitations aux parents

LA LUDOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS

La Ludothèque communautaire de Forez-Est est un service permettant aux usagers de jouer sur place mais aussi d'emprunter des jeux et jouets, destinés à un public de tout âge, adultes compris.
La "Ludo 'mobile" se déplace régulièrement dans des salles communales du territoire de Forez-Est, afin de proposer des temps de jeux articulés autour d'un thème (jeux en bois, animaux, circuits…).
Pendant ces permanences, les habitants de Forez-Est peuvent utiliser les jeux sur place gratuitement et emprunter des jeux et jouets
(1 jeu par personne pour une période allant de 1 à 4 semaines).
Une cotisation annuelle de 6 € est alors demandée par personne pour les habitants du territoire.

Contact : ***Ludothèque de Forez Est***
2 allée du Parc
42110 Feurs
Tél. : 06 47 36 33 28
Courriel : ludotheque@forez-est.fr

Consultez les dates et lieux d'itinérance sur www.forez-est.fr

Vous pouvez emprunter des jeux surdimensionnés et des malles spécifiques, pour les anniversaires ou réunions de famille par exemple. De plus, l'équipe met en place des ateliers créatifs destinés aux enfants de 3 à 8 ans, sur rendez-vous.
D'autre part, des animations sont proposées tout au long de l'année auprès de structures Petite Enfance (Multi-accueil, RIAPE et Jardin d'enfants).
La ludothèque se déplace régulièrement sur des communes proches de Mizérieux :
Balbigny, Cleppé, Chambéon, Epercieux-Saint-Paul, Feurs…. **Renseignez-vous !**

L'équipe de la ludothèque communautaire propose une animation autour des jeux de société à un public familial.
L'intérêt pour la commune est de proposer un moment de convivialité.
La salle est organisée en 3 espaces:

- *Jeux de société petite enfance*
- *Jeux de société familiaux à partir de 7 ans*
- *Jeux experts*

Une buvette sera mise à disposition par le sou des écoles.

Dès à présent réservez votre samedi 1 février 2019 de 14 à 19 heures, à la salle du Chevalard à Mizérieux.

En association avec:

MIZÉRIEUX

Les Grands Chambons

FOREZ.EST tourisme

Au fil de la Loire, 300m

Misérieu ou Maysirieu (Misériaux, Masziriacus, Mayziriacus, Mayseriu), bigre… il fallait le dire.
Tout le monde aura compris que parmi les nombreux noms qu'a porté ce charmant village, chacun choisira le sien au gré de sa fantaisie ou de son érudition.
Mizérieux, situé au cœur de la plaine du Forez tout proche du fleuve Loire, est un petit village calme et agréable.
Il est surtout connu pour la source Saint-Fortunat où de nombreuses personnes s'y rendaient chaque jour pour faire la provision d'eau qui, de nos jours, n'est plus potable.
A quelques pas du village, les bords de Loire agréablement aménagés invitent à la flânerie et à la détente.

Nom des habitants : les Mizérois, Mizéroises
Superficie: 7,01km2

Au fil de la Loire, 300m

Ce circuit permet d'apprécier les bords de Loire. On peut en effet apercevoir très souvent de nombreux oiseaux tels que hérons, cormorans et divers gibiers d'eau ainsi que des lapins ou des chevreuils venant s'abreuver.

10 km M

68% de sentiers

2H15 / Facile

Départ : Place du village

Coordonnées GPS : 45.795057, 4.163368

Situation : 6 min de Balbigny, 44 min de Saint-Etienne, 1h1 de Lyon
Transport : TL M321 : Montchal / Feurs
Parking : sur place

+22m

Tracé GPX

Départ place du village WC

❖ De la place, partir en direction de l'église pour passer devant celle-ci.

A L'église : En 1225, la cure de Mizérieux avait pour collateur le Prieur de Cleppé qui dépendait lui-même de l'Abbaye de l'Ile Barbe. L'église est dédiée à St Etienne et l'une des chapelles contient des reliques de St Fortunat. Cette église n'a qu'une nef plafonnée et lambrisée sur laquelle s'ouvrent trois chapelles : une au midi et deux au Nord voûtées sur nervures. Elle est Suivie d'une travée de chœur et d'une abside à trois pans, voûtée d'arêtes et de style roman libre, construite par l'architecte Chétard pour remplacer un chœur en coquille d'époque indéterminée.
Le même architecte a élevé en 1886 sur le flanc droit du chœur et dans le même style une tour cantonnée de huit contreforts ave flèche octogone en ardoise. Près de l'église on peut remarquer la pierre signalant l'altitude du village ainsi que la troisième marche des anciens escaliers d'accès à l'église indiquant le niveau de la dernière crue importante de la Loire.

❖ Continuer tout droit par la petite route goudronnée pour arriver à jadis une croix située au carrefour du chemin qui mène à la Loire et celui qui mène à Saint-Fortunat.
- Prendre ensuite la petite route goudronnée à gauche sur 600 m. Laisser le circuit de 5km aller tout droit et bifurquer à gauche sur le chemin de terre. L'emprunter sur 1400m. Au niveau des Grands Chambons, le circuit de Nervieux part à gauche :possibilité de l'emprunter pour faire une plus grande boucle.
- Poursuivre tout droit pour rejoindre la D1. La traverser et tourner à droite pour emprunter le chemin qui longe la départementale jusqu'avant le pont sur la Loire. Laisser le circuit des bords de Loire aller tout droit.
- Bifurquer à droite puis traverser la départementale et poursuivre à travers les chambons par un large chemin sur 2km. Après avoir longé la Loire, rejoindre le circuit de 5km qui vient de la droite pour un retour en commun à gauche. poursuivre tout droit sur un chemin de terre.

B De là, possibilité de suivre le GRP des Bords de Loire (balisage jaune et rouge) en cas d'inondations.

❖ Contourner un premier étang par la gauche sur 100 mètres. Tourner à droite sur un sentier passant entre le fleuve Loire et les deux étangs à droite. Faire le tour du deuxième étang et tourner à gauche pour grimper sur la butte de protection des eaux. L'emprunter sur 500m.
- Tourner alors à droite sur un large chemin de terre traversant les cultures. Le suivre sur 500m pour rejoindre l'intersection de quatre chemins. Tourner à droite entre deux étangs privés aménagés pour la pêche avec une aire de pique-nique.
- Au hameau de "La Roche", rejoindre le stop par le Chemin des étangs. Bifurquer à droite sur la petite route goudronnée et traverser le hameau de "l'Ovize". Faire 200 mètres. Tourner à droite, Rue de Saint Fortunat, pour passer devant la source Saint Fortunat et arriver 100 mètres plus loin au stop. Prendre alors à droite.

C La Source Saint-Fortunat Les pèlerins s'y rendaient de fort loin, principalement pour demander la guérison des enfants malades. Quelques pratiques superstitieuses se mêlaient dit-on à cette dévotion : avant de se mettre en route, les parents de l'enfant malade allumaient plusieurs cierges. Celui qui brûlait le plus longtemps indiquait le sanctuaire où l'on devait se rendre de préférence. Certaines personnes jetaient aussi un linge sur l'auge qui recevait le trop-plein de la fontaine :si le linge surnageait, c'était signe de guérison, s'il allait au fond, l'enfant avait peu de chance de guérir. WC

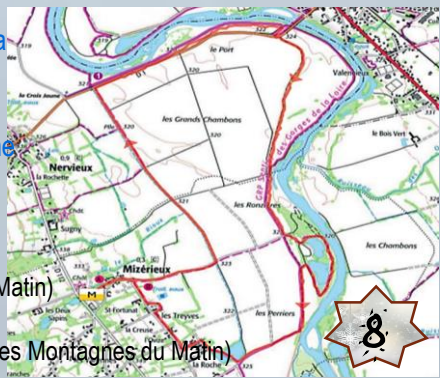

❖ Continuer alors tout droit pour rejoindre le village et le point de départ.

Autres circuits présents sur la commune

- **Pédestres :** La Source : 5 km (Randonnée pédestre dans les Montagnes du Matin)
  Balade en terre de tisseurs : 5 km (www.rando-forez-est.com)
- **VTT :** E5 La source : 5 km / dénivelé 25 m (Carte des itinéraires V.T.T. dans les Montagnes du Matin)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Loire

COMMUNE
DE
MIZÉRIEUX

10 Conseil municipal du 24 janvier
11 Conseil municipal du 19 mars
12 Budget
13 Conseil municipal du 7 mai
14 Conseil municipal du 2 juillet
15 Conseil municipal du 24 septembre
16 Conseil municipal du 3 décembre

Recensement de la population
Résultat enquête 2019:

- Adresses habitations: 195
- Adresses collectives: 2
- Résidences principales: 169
- Résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels: 30
- Total bulletins individuels 466
- Communautés : 1 avec 24 personnes recensées

Comme chaque année une rencontre avec les élus des communes de Cleppé, Nervieux, Poncins et St-Foy-St-Sulpice . A Mizérieux en 2019, les participants ont joué aux boules carrées confectionnées pour les élus.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Présents : F Poyet Tissot, C Esparvier, M Geay, Y Lionard, Y Charliot, C Vachez, L Thomas, R Duchez
Absents : MT Dosson, D Burelier

APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

TRAVAUX RÉSEAU ASSAINISSEMENT « LA ROCHE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une 1ère réunion de chantier s'est déroulée, en présence de Mme FARGEON du Cabinet ICA. Le début des travaux commencera le 4 février. Une convention pour une autorisation de passage des canalisations du réseau sur la propriété de Monsieur Guillaume, parcelle ZE6, est réalisée entre la Mairie et Monsieur Guillaume. Les réunions de chantier auront lieu le mardi à 11heures.

LIEU D'IMPLANTATION DE LA POMPE DE RELEVAGE

Monsieur le Maire propose un emplacement adapté pour le poste de relevage suite aux travaux d'assainissement La Roche, sur une propriété communale situé au chemin des étangs. Un aménagement sera réalisé autour de celle-ci (clôture, haie).

INFORMATIONS TERRAIN ESPACE LOISIRS

Suite à la visite d'un responsable du département, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que des travaux d'élargissement du pont au carrefour sont prévus en 2020.
Il donne rapport du courrier de la police de l'eau, qui propose leur appui technique et des contrôles pour les travaux prévus aux abords du Riou.
Un rendez-vous sera organisé. La remise en prairie d'une partie de l'espace sera réalisée.

APPROBATION POUR LOCATION PROVISOIRE SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SOMAPI demande si elle peut utiliser la salle communale de l'ancienne mairie tous les lundis et mardis. Il propose d'effectuer un contrat de location mensuel à hauteur de 150€/ mois. Après délibération le conseil municipal accepte de louer la salle communale à l'Entreprise SOMAPI au tarif mensuel proposé par le Maire.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de nommer un conseiller délégué. Il explique qu'il a contacté un agent de la préfecture pour lui donner les modalités et consignes à suivre pour cette nomination.
Après délibération le conseil municipal souhaite nommer un des conseillers au poste vacant de 3ème adjoint.
Il propose de se réunir prochainement pour mettre en place ce vote.

QUESTIONS DIVERSES Le Conseil Municipal :

- Valide la mise en place d'une bouche incendie au lieu-dit « Les Varennes » par l'entreprise LMTP pour un montant de 1 600€ HT.
- Valide la modification de la prise d'eau au cimetière par le syndicat de la Bombarde.
- Est favorable à la mise en place d'une mutualité communale.
- Prend connaissance des résultats de la taille et de l'évacuation des roseaux de la STEP
- Prend connaissance des résultats de la collecte du téléthon qui s'élève à la somme de 5 948,38€
- Prend connaissance de l'arrêté de circulation pris par le Département, pour les travaux sur le réseau Eau Potable situés sur la RD112.

Le 28 février 2019,
Election de Laurent Thomas en qualité de 3ème adjoint,
Avec les commissions:

- de la Voirie communautaire et communale
- De l'assainissement communale
- Réservation et suivi de la salle du Chevalard

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Présents :MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, Y Lionard, Y Charliot, C Vachez, L Thomas, R Duchez
Absent excusé pouvoir donné M. Geay: D Burelier. Absente excusée: C Esparvier.

APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après délibération le conseil municipal approuve le compte administratif 2018.

VOTE DES TAXES

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2019.
TH: 4,45% THB: 6,22% THNB: 21,97% CFE: 24,70%

VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'allouer une subvention aux diverses associations retenues pour un montant de 2 490,00€.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2019.

APPROBATION RENOUVELLEMENT CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CDG

Après délibération le conseil municipal renouvelle la convention avec le centre de gestion à partir du 1er janvier 2019, pour une durée de 48 mois.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le CM:
- Valide deux devis complémentaires, établis par LMTP, pour le raccordement ERDF pour 2124,00€ TTC et la modification du réseau des eaux pluviales pour 5520,00€ TTC.
- Du courrier de Monsieur Pepin du 9 avril 2019, concernant l'écoulement des eaux de pluie sur son terrain.
- De l'achat de deux nouveaux panneaux d'adressage suite au vol pour un montant de 241,14€ TT.
- D'un contact pour la mutuelle communale et sa mise en place en janvier 2020.

Approbation du compte administratif 2018 le 19 mars 2019

BUDGET 2018	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
A- REPORT	-13 243,27	0,00	0,00	128 968,33	115 725,06
B- OPERATION	-106 722,23	97 175,08	-197 193,04	226 491,01	19 750,82
TOTAUX A+B	-119 965,50	97 175,08	-197 193,04	355 459,34	135 475,88
C- RESULTATS	-22 790,42	0,00	0,00	158 266,30	135 475,88
D- RAR	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
TOTAUX C+D	**-32 790,42**	**0,00**	**0,00**	**158 266,30**	**125 475,88**

BUDGET 2018	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
A- REPORT	3 937,89	0,00	0,00	26 194,65	22 256,76
B- OPERATION	-16 496,34	118 508,33	-16 133,75	32 701,69	118 579,93
TOTAUX A+B	-20 434,23	118 508,33	-16 133,75	58 896,34	140 836,69
C- RESULTATS	0,00	98 074,10	0,00	42 752,59	140 836,69
D- RAR	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	-30 000,00
TOTAUX C+D	-30 000,00	98 074,10	0,00	42 752,59	110 836,69
REPORT BP		**68 074,10**		**42 762,59**	**110 836,69**

Vote du budget primitif 2019 le 19 mars 2019

BP 2019	COMMUNE		ASSAINISSEMENT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORT	0,00	158 266,00	0,00	42 762,00
AFFECTATION	0,00	632 791,00	0,00	0,00
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00
VIREMENT SF	85 800,00		40 515,00	0,00
VOTES	267 491,00	227 816,00	35 976,00	33 729,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	**353 291,00**	**353 291,00**	**76 491,00**	**76 491,00**
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORT	13 244,00	0,00	0,00	98 074,00
AFFECTATION	0,00	30 060,00	0,00	0,00
RAR	27 280,00	10 517,00	30 000,00	0,00
VIREMENT SF				40 515,00
VOTES	142 536,00	142 537,00	359 899,00	251 310,00
TOTAL INVESTISSEMENT	**183 060,00**	**183 060,00**	**389 899,00**	**389 899,00**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

Présents: MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, Y Lionard, C Vachez, L Thomas, R Duchez. C.Esparvier.
Absent excusé pouvoir donné à Monsieur Geay : D Burelier Absent excusé: Y Charliot

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

APPROBATION PROJET D'AMÉNAGEMENT ESPACE LOISIRS

Monsieur le Maire donne rapport de l'entretien avec Mme NOULLET des services de l'eau sur les différents travaux à réaliser. L'aménagement du pourtour, l'évacuation du tas de terre au centre, la création d'une pente côté droit pour la réalisation d'un parking, ne pas toucher au fond et au fossé. Après délibération, le conseil municipal souhaite présenter le projet d'aménagement par courrier aux services des eaux en se positionnant favorablement à la conservation de l'étang. Un devis d'un montant de 7 568€ de l'entreprise Duchez est validé pour la partie parking.

APPROBATION REPORT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT A CCFE

Après délibération le conseil municipal est favorable au report de la compétence assainissement à la CCFE.

TOUR DE GARDE ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Monsieur le Maire organise un tour de garde aux élus pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019.

POINT SUR LES TRAVAUX EXTENSION RÉSEAU « LA ROCHE » ET FINANCEMENT DE CEUX-CI»

Monsieur le Maire présente l'avancement des travaux, bonne condition climatique, le réseau avance dans les temps,
Semaine 20 : traversée de la départementale.
Un devis de LMTP est réalisé pour la fabrication d'un portail barreaudé 2 battants pour un montant de 1 350€.
Le conseil municipal souhaite un autre devis avec barillet.
Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux en cours d'Extension du Réseau La Roche, nous avons besoin d'une ligne de Trésorerie en attendant de percevoir le versement en fin d'année 2019 des subventions accordées soit 188 200€ et le versement de la TVA en juillet 2020 d'un montant de 50 437 €.
Après délibération, le Conseil Municipal valide une Ligne de Trésorerie de 250 000€ auprès du Crédit Mutuel, au taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point. Le montant des frais de dossier est arrêté pour la somme de 125€.

Le réseau d'assainissement est terminé depuis le mois de juillet, reste à réaliser la réception des travaux.
Il est en fonctionnement depuis le 1 octobre 2019.
Les 20 foyers concernés par le raccordement ont reçu une autorisation pour se raccorder au réseau, avec certains critères à respecter.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal:
- Adopte le rapport en date du 20 février 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est fixant le montant des charges transférées. Ces montants viendront minorer les attributions de compensation des communes concernées.
- Est favorable à la mise en place de l'Ad'AP suite au courrier du préfet du 31 mars 2019.Elle consiste, aux établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité d'effectuer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cette démarche engagerait la commune à effectuer les travaux nécessaires afin d'obtenir une attestation d'accessibilité conforme aux règlements.
- Accepte d'inscrire une triplette au concours de pétanque des élus de la Loire prévu à Sail-sousCouzan le samedi 7 septembre.
- Retient la date du samedi 21 septembre pour l'organisation à MIZERIEUX du concours de boules Intercommunal avec Cleppé, Nervieux, Poncins, St-Foy-St Sulpice.
- Est informé du passage sur la commune de la marche du tennis club de Cleppé le 2 juin 2019.
- Prend connaissance de l'entretien avec l'assurance et le cabinet SARKET concernant l'écoulement des eaux pluviales sur le terrain de Monsieur Pépin.
- Ne souhaite pas donner, après lecture du projet présenté par le SIEL, son accord de principe pour l'intégration de la commune dans le périmètre géographique de DSP (projet pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables)

Monsieur le Maire explique,
- Qu'il a reçu Mme SOLEYMIEUX de Alpes contrôle pour établir un rapport suite à l'état des lieux des bâtiments publics.
Quelques travaux sont à réaliser : des panneaux à poser, des places de parking.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Présents: MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, C Vachez, L Thomas, Y Charliot, R Duchez.
Absent excusé pouvoir donné à F Poyet Tissot : Y Lionard. Absente excusée: C Esparvier. Absent: D Burelier

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Rectification sur l'espace loisirs: Après délibération le CM souhaite présenter le projet d'aménagement par courrier aux services des eaux en se positionnant favorablement ,7 voix pour et 1 contre, pour la conservation d'une masse d'eau plus ou moins permanente.

ABANDON DE LA VOIRIE COMMUNALE AU PROFIT D'UN PARTICULIER RIVERAIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mesdames DEFAYE, PERRIER et GIRARD, concernant un chemin communal situé chemin de la Roche, longeant de part et d'autre leurs propriétés: A224 et 225 à droite et A60-61-71-72 et 73 à Gauche, sortant sur la départementale.
Après délibération le conseil municipal accepte l'abandon de ce chemin au profit de Mesdames DEFAYE, PERRIER et GIRARD et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer la procédure d'abandon de voirie pour l'euro symbolique.
A noter que les frais engendrés par cette mutation seront à la charge de Mesdames DEFAYE, PERRIER et GIRARD.

APPROBATION MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE

Monsieur le Maire donne rapport des nouveaux statuts du Syndicat Mixe des Eaux de la Bombarde (SMEB) et informe de l'intégration de 4 nouveaux délégués de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.
Le Conseil municipal valide ces nouveaux statuts.

COMPTE RENDU SUITE AU COURRIER TRANSMIS À MADAME DOSSON

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Madame DOSSON, concernant sa situation en tant que 1ère Adjointe, dont une copie a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet.
Il donne ensuite lecture de la réponse de Monsieur le Sous-préfet et demande à l'assemblée présente de se positionner.
Après concertation, le Conseil Municipal décide que Mme DOSSON garde ses fonctions en qualité de 1ère Adjointe jusqu'à la fin de son mandat.

DEMANDE DE SUBVENTION DU SOU DES ÉCOLES « ANIMATION NOËL »

Le conseil municipal valide une subvention au sou des écoles pour le transport en bus, en vue de l'animation de Noël des enfants du RPI pour un montant de 250 euros.

FACTURE PIGEON /TOINON

Suite au bornage réalisé sur une propriété communale située au chemin des Etangs, Monsieur le Maire souhaite une réévaluation de la facture, considérant qu'elle ne semble pas adaptée à la réalité.
Le conseil municipal propose d'effectuer un courrier à Messieurs PIGEON/TOINON, afin d'évaluer à nouveau sur place, avant le paiement de la facture.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COPIL

Le conseil municipal valide une participation financière à hauteur de 0,50 €/heure à la MJC de Bussières, pour les animations extra-scolaire à Balbigny, des enfants de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le CM:
- Que l'attestation d'accessibilité est toujours en cours.
- Des questions du conseil d'école du RPI.
- Du courrier de remerciements de Monsieur OREL pour la subvention attribuée à la FNACA.
- De la mise en service fin juillet du nouveau réseau d'assainissement.
- De l'avancement des travaux d'aménagement du terrain Espace Loisirs.

Monsieur le Maire propose au CM:
- La construction d'un columbarium et la réalisation d'un jardin du souvenir.
- La validation du rapport de la CLECT concernant le transfert à l'intercommunalité des crèches Multi-accueil de Balbigny, Panissières, Rozier-en-Donzy et Saint-Marcel-de-Félines
ainsi que le point rencontre Emploi de Veauche.
Après délibération le CM valide ce rapport.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Présents: MT Dosson, F Poyet Tissot, C Esparvier, M Geay, Y Lionard, C Vachez, L Thomas, Y Charliot, R Duchez.
Absent : D Burelier

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

DEVIS RESTAURATION PETITE SALLE DE RÉUNION

Utilisée par les associations, la salle a besoin de la réfection du plafond, son isolation 50 m2, ainsi que la pose de fibre de verres et peintures aux murs. Laurent Thomas présente 3 devis des entreprises GRANGY, DUTEL et GIROUD pour un montant approximatif de 4 389,00€ HT (sans ossature) à 5 359,00€ HT. Le CM propose de réaliser en même temps l'isolation dans les toilettes.
Pour l'entretien du hall de l'escalier « 150m2 », Laurent Thomas propose 3 autres devis des mêmes entreprises de 3 715,40€ HT à 5 086,00€ HT pour la réalisation d'un lessivage, reprises, peintures.
Après délibération le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise Hervé GIROUD de Craintilleux, pour un montant total de 9 074,40€ HT, réévalué avec quelques travaux supplémentaires.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire propose des maquettes pour la présentation d'un columbarium et jardin du souvenir de l'entreprise Granimond de St-Avold.
Le conseil municipal valide la composition de 6 tourmentins (12 cases), d'un puisard hexagonal, d'une stèle pour les noms et d'un banc.
Le tout en granit du Tarn pour un montant de 11 425€ HT.
Une visite au cimetière est fixée pour définir le meilleur emplacement.

Les élus ont proposés l'emplacement pour la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière de la commune.

COMPTE RENDU EXPERTISE DOSSIER PÉPIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 4 juillet de SARETEC, protection juridique, qui rappelle la convention signée entre le lotisseur et la commune le 6 mai 2008. Celle-ci précise que le lotisseur s'engage à réaliser, un chemin piétonnier entre les parcelles; les travaux nécessaires à un accès sécuritaire d'un tracteur agricole pour l'entretien de l'allée; et la stabilisation de la berge Nord du fossé.

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITÉ ET LE SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde. Les tarifs du 01/10/19 au 30/09/20 sont les suivants :
Abonnement : 86,20€ HT. Prix du m3 : 1.70€. Le CM valide ce rapport.

PRÉVISION DE TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Monsieur le Maire propose de réaliser des devis pour les travaux de voirie du chemin de l'Ovize et de l'impasse de la Goutte,
et souhaite solliciter le département pour une aide financière.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le CM:

- De la mise en place du nouveau réseau d'assainissement au 1er Janvier 2020.
- Des quelques imperfections sur le chantier du réseau et des modifications à réaliser avant d'accepter la réception de chantier.
- Que l'attestation d'accessibilité est toujours en cours auprès d'Alpes contrôles.
- Des remerciements de Monsieur Bruel pour la subvention attribuée au Club du 3ème âge.
- De la Visite ce vendredi 27 septembre à 9h30, de la DDT concernant le projet d'aménagement du carrefour.
- De l'inauguration de la déchèterie de La CCFE située à Balbigny qui a lieu vendredi 27 septembre à 10H.
- De la mise en Non-Valeur des redevances assainissement pour un montant de 932,30€

Monsieur le Maire propose au CM:
D'établir une demande de subvention auprès du département et de la jeunesse et sport, pour l'aménagement d'un terrain multisport, dans l'espace loisirs.

Madame DOSSON informe le CM:
Que 148 élèves du RPI ont fait leur rentrée scolaire. Avec les 2 départs en retraite chez les enseignants, Mmes METTON et EXTRA ont rejoint l'équipe enseignante du RPI.
Deux nouvelles classes ont bénéficié des travaux de peinture cet été.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2019

Présents: MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, C Vachez, L Thomas, Yves Charliot, R Duchez.
Absent excusé donne pouvoirs à MT Dosson: Y Lionard. Absente excusée: C Esparvier. Absent : D Burelier

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

VALIDATION DE LA RÉALISATION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire présente l'emplacement choisi par quelques élus, après une visite au cimetière. Les travaux pourraient débuter en janvier.
M. le Maire a sollicité une subvention auprès du département.

CHOIX IMPLANTATION D'UN DÉFIBRILLATEUR «CARDIO-SECOURS»

Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur DEA entièrement automatique, avec accessoires, kit signalétique, boitier extérieur, formation aux gestes qui sauvent. Pour un montant de 1 790€ HT. Un contrat d'entretien est prévu pour un montant de 169€ tous les 2 ans.
Le conseil municipal valide le choix de l'emplacement : sur la face Nord de la Mairie, en face de la salle du Chevalard.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 FOREZ-EST

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2018 de Forez Est du 25 septembre 2019.
Après délibération le CM valide ce rapport.

ADHÉSION FOREZ-EST AU SERVICE DE REMPLACEMENT PROVISOIRE SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a mis en place un service de remplacement de secrétariat. Cette secrétaire peut intervenir pour diverses raisons (surcharge de travail, arrêt etc..) auprès des communes de Forez Est.
Le coût de cette intervention est de 168€ pour une journée de 6 heures de travail. Après délibération le CM accepte de valider cette convention.

CONVENTION FOREZ-EST POUR RÉSERVATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de Forez Est, sur la possibilité de louer un radar pédagogique, sur 4 semaines pour un montant 200€. A l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas signer la convention pour l'utilisation d'un radar.

VOIRIE 2020 DEMANDE DE SUBVENTION

Comme décidé lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire présente 2 devis pour la réalisation des travaux de voirie.
La réfection du chemin de l'Ovize et l'enrobage de l'impasse de la Goutte par l' entreprise Eurovia, pour un montant total de 20 551€ HT.
Le conseil municipal accepte ces devis et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental.

RÉVISION TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs communaux votés en 2019 pour 2020.
Mais de faire quelques rectifications et suppléments concernant l'assainissement, suite à la création et la mise en service, du réseau assainissement « La Roche ».
Après délibération, le Conseil Municipal valide les tarifs pour 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal :

- Prend connaissance de la demande de subvention auprès du département et de la région pour le terrassement et l'aménagement de l'espace loisirs, pour un montant total de 51 344€ HT.
- Prend connaissance de l'analyse en cours, y compris les prélèvements, des sédiments du Riou pour un montant de 641€HT.
- Prend connaissance de l'adhésion au service de la protection du patrimoine numérique « sauvegarde des données » et compatible avec RGPD, moyennant un coût mensuel de 85€ HT, d'une durée de 63 mois, auprès de la Société Equinoxe.
- Valide le devis réalisé par l'entreprise BAROU de Feurs, d'un montant de 1 215€ HT pour l'aménagement du virage, chemin des Mûres, afin de faciliter le passage du transport scolaire occasionnel.
- Prend connaissance du courrier en date du 22 novembre de Mme NOULLET, de la Direction Départementale des Territoires, concernant l'aménagement de la parcelle ZB 24.
- Valide l'animation prévue le 1 février à la salle du Chevalard, sur le thème du jeu, organisée par la ludothèque de la Com Com Forez Est.
Le conseil Municipal ne souhaite pas financer une animation facultative supplémentaire proposée.
- Prend connaissance du devis de réparation des dégâts survenus dans la salle s'élevant à la somme de 752.16€TTC, transmis à la compagnie d'assurance GROUPAMA.